

De: **Écocitoyens du Bassin d'Arcachon** Ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com
Objet: *** SPAM *** Newsletter Décembre 2018
Date: 21 décembre 2018 à 19:39
À: josiane.giraudel@ORANGE.FR

ED



Écocitoyens du Bassin d'Arcachon

Newsletter Décembre 2018

NOUVELLES DU BASSIN D'ARCACHON, SON BASSIN VERSANT ET DE L'ÉCOLOGIE EN GÉNÉRAL



Sommaire

1. Nos prochains rendez-vous
2. COBAN, projets dans le Nord Bassin
3. Atelier Nord Bassin, réparation et recyclerie. Objectifs zéro déchets !
4. Parc Naturel Marin : Conseil de Gestion et Commission zostères
5. Urbanisme : 40% de la Pinède de Conteau à La Teste à urbaniser
6. Voie rétro-littorale Nord Bassin
7. Projet Alimentaire Territorial
8. Les champs électro-magnétiques et la santé
9. Cotisations et dons

1. Nos prochains rendez-vous

Vendredi 4 janvier 2019 : Manifestation du mouvement "Nous voulons des Coquelicots". Plutôt que nous disperser, joignons nous à nos amis du Sud Bassin, RV à 18.30 h devant la mairie du Teich, covoiturage recommandé.

Samedi 5 janvier 2019 : Réunion mensuelle à 10 h à la Maison du Port, Andernos. Au menu, il y aura de la galette...

2. COBAN Communauté d'Agglo du Bassin d'Arcachon Nord

La COBAN comprend 8 communes de Lège Cap-Ferret à Mios sans oublier Marcheprime. A l'origine elle a été créée pour gérer la collecte des ordures ménagères, mais au fil des ans, elle a pris de nombreuses compétences, la dernière en date étant la compétence Transports transférée de la Région Nouvelle Aquitaine.

Des projets de centrales photovoltaïques. Trois projets ont fait l'objet d'une délibération sur les anciennes décharges réhabilitées d'Andernos, Audenge, Mios et Biganos. Pour celles mais en zone naturelle, classées N au PLU et situées en dehors de l'urbanisation ne peuvent pas changer de destination (Loi Littoral, article contre le mitage). Est concernée l'ancienne décharge réhabilitée d'Andernos. Affaire à suivre

Atelier Nord-Bassin, recyclerie et réparations, objectif zéro-déchets : un local est mis à disposition par la municipalité d'Andernos, le loyer est pris en charge par la COBAN.

3. ATELIER NORD BASSIN

Cette association est issue d'un mouvement citoyen local. Initiée par la venue de Pascal Bourgois de Gironde en Transition lors d'une de nos réunions mensuelles en 2014. Andernos en Transition, devenue BARVAL en Transition, a vu naître plusieurs initiatives telles que le club des Echanges de Savoirs, la monnaie locale Ostrea... et le Repair Café. Sous la houlette de Florence et Catherine, bientôt rejointes par de nombreux bénévoles bricoleurs, le Repair Café a connu des journées bien remplies. Si par un mauvais hasard, cette activité s'était arrêtée, il aurait fallu d'urgence la réinventer. Le succès est total, maintenant doublée d'une recyclerie, le tout installé dans un vrai local à la zone d'activité d'Andernos, 24 avenue Gutenberg.

Ne jetez plus ! Apportez votre appareil en panne au Repair Café ou donnez à la recyclerie.

Pour en savoir plus, voici l'adresse du site internet : <https://lateliernordbassin.jimdo.com>

4. PARC NATUREL MARIN

Conseil de Gestion du 29.11.18 : des motifs de contrariété concernant le dragage du port de La Teste et le schéma d'implantation des zones ostréicoles au Banc d'Arguin

- L'ordre du jour, diffusé le 14 novembre, fut modifié le 28, soit la veille de la réunion, ce qui est contraire au Règlement Intérieur.

- La principale modification fut le retrait des 2 principaux dossiers (dragage du port de La Teste + schéma d'implantation des concessions ostréicoles dans la zone centrale du Banc d'Arguin). Pour quelle raison ? Réponse lapidaire du président : "À la demande des services de l'État". À notre demande de précisions, il nous répond qu'un courrier de la DDTM était joint au dossier papier de séance - que personne n'aurait l'idée d'éplucher. Or, reçue au PNM le 27, elle aurait pu/dû être transmise avec l'ordre du jour modifié. Aucune explication sur le retrait du second dossier. Ces 2 dossiers que nous nous étions pourtant attachés à étudier, étaient si lacunaires qu'ils ne pouvaient sérieusement être soumis à l'avis du CG.

Par contre la création de la commission zostères est un vrai motif de satisfaction.

L'inquiétante régression des herbiers a été prise en compte dans le plan de gestion, qui fait de leur restauration une action prioritaire. Claude Bonnet, de la SEPANSO, seul candidat, présidera cette commission.

Première réunion commission zostères le 07.12.18 :

La commission a été installée sans tarder, ouverte à des personnes extérieures au CG qui en avaient fait la demande, une cinquantaine de personnes présentes, dont William Marquet et Marie-Hélène Ricquier, membres de notre association. Méлина Roth, directrice du Parc Marin et Claude Bonnet ont donné les informations utiles aux nouveaux (certains ont fait partie des actifs en phase de préfiguration). On a eu plutôt de bonnes surprises dans les échanges avec des prises de parole intelligentes, notamment de la part des plongeurs ou des professionnels de la mer. Le travail s'organisera par la suite en groupes de travail.

5. PLU DE LA TESTE : 40% de la PINÈDE de CONTEAU à URBANISER

Le futur PLU de La Teste est à la concertation, mais d'ores et déjà, la municipalité a prévu d'urbaniser 40% de cette pinède pour construire 440 logements. Nous devons soutenir l'association de riverains, opposée au bétonnage de cette forêt. Une pétition en ligne est [ICI](#).



6. VOIE RÉTRO-LITTORALE NORD BASSIN

Comme on le sait, la concertation s'est achevée en juin 2018 avec une dernière réunion à Arès, suivi du rapport de la garante. Ce rapport met en évidence le fait qu'à ce niveau, aucun scénario ne se détache.

"La présente concertation a mis en exergue le fait que le projet de déplacements durables du Nord Bassin d'Arcachon ne peut se réduire au choix d'un des 3 scénarios routiers. Tous les modes de déplacements doivent être améliorés avec un phasage favorisant d'abord un meilleur service public de transports collectifs, la mise en place d'un TCSP constituant à plus long terme un projet abouti.

Au stade actuel, **la question d'un nouvel axe routier reste posée**. Aussi, la garante recommande au maître d'ouvrage de la concertation, le Conseil Départemental 33 de :

- poursuivre le travail en synergie avec les autres maîtres d'ouvrage des déplacements durables du territoire : COBAN et les 8 communes, afin de coordonner leurs réflexions et leurs actions et bâtir conjointement, chacun dans ses compétences, un projet global chiffré et un calendrier de réalisations,
- travailler à améliorer le projet global des déplacements en tenant compte des avis et contributions du public sur la base des attentes partagées et des analyses particulières précédemment détaillées,
- **féderer autour de lui les acteurs de l'environnement** pour avancer conjointement sur les différents modes de déplacements tout en préservant au mieux les milieux naturels,
- répondre aux attentes du public afin de continuer le dialogue engagé et l'associer aux prochaines étapes du projet, tant du point de vue décisions prises suite à la concertation préalable que sur les aspects techniques du projet." Le 30 JUILLET 2018, Hélène SARRIQUET

Le **Comité Consultatif sur le Projet de déplacements durables du Nord Bassin** s'est réuni le 5 décembre à Bordeaux. Des représentants de la CEBA y participaient.

S'il semble acté que la nécessité de développer une offre de transports en commun est forte, **le Département poursuit son projet de route**. Pour que le dossier soit complet sur les aspects de prise en compte de l'environnement, des réunions se dérouleront en 2019, on y parlera crapauduc et enrobé silencieux...

Les membres de la CEBA ont insisté sur le fait que le SCoT déterminait l'urbanisme et l'éventuel besoin de voie routière, que le Plan Climat devait être pris en compte, que la notion même de déplacement durable est en contradiction avec le développement de nouvelles routes. Mais la machine départementale est en route pour instruire son projet, c'est-à-dire que le dossier sera prêt pour l'enquête publique avant même que le futur SCoT soit encore au stade de l'ébauche. La justification du vice-président en charge des infrastructures routières, Alain Renard, est que les procédures étant particulièrement lourdes (et longues) il faut démarrer maintenant. Et pour nous calmer, il n'exclut pas que, à l'instar de la déviation du Haillan, la voie de contournement ne se fasse finalement pas.

C'est une affaire à suivre... Le maire d'Andernos, rencontré récemment, nous a fait part de son refus de voir la commune d'Andernos traversée par une nouvelle route. Il a aussi précisé qu'aucun des autres élus du Nord Bassin n'était d'accord sur un quelconque tracé.

Pendant ce temps, l'offre en transports collectifs reste largement et désespérément insuffisante, vous obligeant à prendre votre voiture et à contribuer à l'encombrement de la RD 3.

7. Le PAT, PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Qu'est ce qu'un PAT ? Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.





Des enjeux importants pour le territoire

- **une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles
- **une dimension environnementale** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire
- **une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Le projet de PAT du territoire BARVAL est lancé

et notre association y participe.

Initiée par le Collectif Alimentterre, une première réunion a rassemblé des institutionnels, Conseil Départemental, élus territoriaux, représentant de la SAFER, des producteurs maraichers ou porteurs de projet, des parents d'élèves, des professeurs d'université et des étudiants, et deux représentants des Écocitoyens. Une deuxième réunion vient d'avoir lieu et la prochaine est prévue fin février.

8. ONDES ÉLECTROMAGNETIQUES : LINKY ET LA 5G

Parmi nos adhérent(e)s, nous comptons des personnes électro-sensibles, c'est-à-dire sensibles à

l'émission d'ondes électro-magnétiques. D'autres sont inquiets à la suite d'incidents graves qui se sont produits après l'installation d'un compteur Linky chez eux (incendie, explosion). Plus largement, vous n'avez pas envie que quelqu'un surveille votre consommation et donc vos habitudes..., ou bien vous avez un compteur normal et ne voyez pas l'intérêt d'en changer pour un compteur qui ne vous permettra même pas de faire des économies d'énergie ! D'autre part, vous vous demandez à juste titre qui va payer le déploiement des compteurs Linky dans chaque foyer français ?

Théoriquement vous pouvez refuser l'installation d'un compteur Linky chez vous, d'autant mieux si votre compteur est situé à l'intérieur de votre habitation, et que vous pouvez en interdire l'accès (le relevé se faisant à l'extérieur en général).

Vos téléphones portables, 3G, 4G, et dans quelques années plus fortement avec la 5G, émettent aussi des ondes électro-magnétiques. Quel est l'effet de ces ondes sur la santé ? Malgré de nombreuses études sur la question démontrant une sensibilité et un effet cancérigène, l'Organisation Mondiale de la Santé reste prudente (ou sous la pression des industriels) et déclare qu'un effet cancérigène des champs électro-magnétiques reste possible.

Dans le doute, nous demandons l'application du principe de précaution, pourtant inscrit dans la constitution et l'arrêt du déploiement de la 5G. Si vous le souhaitez, lisez l'appel international [ICI](#) vous avez la possibilité de signer la pétition [ICI](#).

COTISATIONS 2009 et DONS DEDUCTIBLES DE VOS IMPÔTS

Vous pouvez vous acquitter de votre cotisation 2019 et faire des dons qui seront déductibles de vos impôts en 2019 à condition de le faire avant le 31 décembre minuit. Sur 100 euros (cotisation + don), 66 euros seront déductibles de votre impôt.

C'est très facile avec votre carte bancaire sur le site sécurisé Hello Asso. Cliquez ici : <https://www.helloasso.com/associations/ecocitoyens-du-bassin-d-arcachon/adhesions/adhesion>. Vous recevrez aussitôt votre reçu fiscal dans votre boîte mail.

Si vous préférez le faire par chèque, utilisez le bulletin ci-dessous, nous vous enverrons votre reçu fiscal par courrier postal.



Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon

BULLETIN D'ADHESION 2019

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon
23 avenue Centrale
33510 Andernos les Bains
Tel 07 69 40 57 40

ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com



NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone.....Portable.....

E-mail.....

La cotisation ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Je deviens membre	Chèque	Espèces
<input type="radio"/> Actif.....je verse la somme de 12 euros.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/> Bienfaiteur.....je verse la somme deeuros.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Date: Signature:

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE SOUTIEN ET VOTRE FIDÉLITÉ. À TOUS, NOUS
SOUHAITONS DE PASSER DE TRÈS BONNES FÊTES.

AMITIES ÉCOCITOYENNES

[Se désabonner de la newsletter](#)